

Bruxelles, le 30 juillet 2017

Communiqué de presse

La ML met en garde contre les pièges de la réforme de l'État

Alors que sixième réforme de l'État n'est pas encore complètement terminée, certains acteurs politiques rêvent déjà tout haut d'une septième. Actuellement, nous nous trouvons dans une phase transitoire durant laquelle plusieurs compétences en matière de soins de santé sont transférées du pouvoir fédéral aux régions. Ces transferts créent naturellement des possibilités, mais recèlent également des pièges.

Il s'agit des maisons de repos pour personnes âgées et des maisons de repos et de soins, de la rééducation, des soins psychiatriques, des soins à domicile et de la politique de prévention. Le tout est estimé à un montant de quelque 4,6 milliards d'euros en 2017. Le budget fédéral total des soins de santé est de 24,5 milliards d'euros.

Dans le meilleur des cas, ces transferts généreront des lots de compétences plus consistants. Toutefois, certaines régions n'y trouveront pas d'avantages. Comme nous l'avions déjà annoncé il y a longtemps, la solidarité fédérale est indéniablement délaissée au détriment des patients.

Nous constatons que la Flandre dispose d'une assurance soins depuis plus de 15 ans déjà, alors que son pendant francophone ne sera lancé qu'en 2019 au plus tôt (et rien n'est moins sûr).

Et cela se complique pour les mutualités, qui sont un acteur important dans ces réformes. Une régionalisation des compétences entraîne une division des réglementations qui se traduit par des situations plus complexes pour les patients qui ne se font pas soigner dans leur région, des adaptations à apporter aux programmes informatiques et des risques de retard. Les moyens nécessaires au bon déroulement de ces transferts pèseront lourdement sur le budget des mutualités.

En tant que mutualité, nous travaillons d'arrache-pied afin d'accomplir au mieux le transfert des compétences dans le secteur de la santé et d'éviter tant que possible tout désagrément pour les patients. Du côté flamand, la ML poursuit l'édification de sa caisse de soins : en plus de l'assurance soins, elle s'occupe également depuis peu du budget d'assistance de base pour personnes handicapées et de l'allocation pour l'aide aux personnes âgées. De nouvelles compétences viendront encore se greffer dans un avenir proche.

Geert Messiaen
Secrétaire général